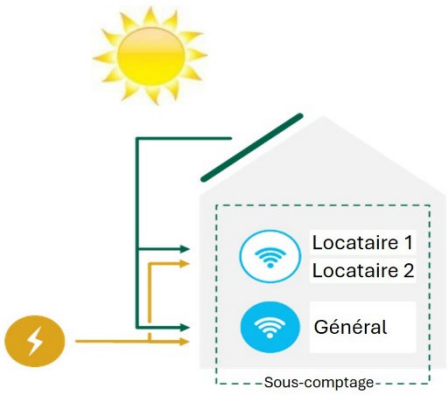


Regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP)

Notice d'information pour les gérances/exploitants

Chère gérance, cher exploitant du RCP,

À compter du 1er janvier 2026, Primeo Energie prendra en charge le service de facturation du RCP. Vous trouverez ci-dessous les principales informations à retenir :

Changement de locataire / Changement de destinataire de la facture

Veuillez annoncer les entrées et sorties des participants au RCP au moins 10 jours avant la date prévue par e-mail à rcp-service@primeo-energie.ch

Factures d'électricité

- Nous enverrons désormais directement les factures aux participants du RCP.
- Notre service clientèle répondra aux questions concernant les factures.
- Les consommations d'électricité seront facturées selon un double tarif : électricité solaire et électricité du réseau.
- Les factures relatives à l'électricité des parties communes et aux logements/locaux vacants vous seront envoyées directement par nos soins.

Crédits issus de la vente d'électricité solaire

Nous versons les recettes issues de la vente d'électricité solaire (aux participants du RCP et injectées dans le réseau) trois fois par an, directement sur le compte que vous avez ouvert chez nous.

Portail client My Primeo

- Sur le portail client en ligne « **myPrimeo** », vous trouverez toutes les informations importantes concernant votre RCP.
- Vous recevrez vos identifiants d'accès à l'administration une fois la migration achevée, au printemps 2027.

Contact en cas de questions :

Téléphone : + 41 61 415 44 00
E-Mail : rcp-service@primeo-energie.ch

Nous nous réjouissons de cette collaboration.

Votre équipe Primeo Energie